



ABACO

Alliance de Base pour l'Action Commune

Tél. : 0033 612 066 872 – E-mail : abacofranceRDC@gmail.com



Premier Vice-Président

Paris, le 29 août 2016

À l'attention de MM :

- Smaïl CHERGUI, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine,
- Saïd DJINNIT, Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs,
- Maman SAMBO SIDIKIOU, Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RDC,
- Koen VERVAEKEN, Directeur général pour l'Afrique de l'Union européenne,
- Thomas PERRIELLO, Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs.

Objet : Le caractère exclusif du Dialogue national politique en République Démocratique du Congo

Monsieur le Commissaire,
Monsieur l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs,
Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RDC,
Monsieur le Directeur général pour l'Afrique de l'Union européenne,
Monsieur l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs,

Le démarrage du Dialogue politique national et inclusif est fixé au jeudi 1^{er} septembre 2016 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo. En effet, au terme de ces travaux, les délégués des composantes (Majorité présidentielle, Opposition, Société civile) et le Facilitateur, M. Edem Kodjo, ont signé la feuille de route qui prévoit un chronogramme de quinze jours du dialogue proprement dit.

Pour s'assurer de la représentativité de toutes les principales composantes de la Nation congolaise, le Dialogue proprement dit sera composé des représentants des parties prenantes au dialogue comme suit : 68 pour la Majorité présidentielle, 68 pour l'Opposition politique, 39 pour la Société civile et un quota de 25 personnes laissé à la disposition du Facilitateur en vue d'une indispensable péréquation.

Quels sont les critères ayant prévalu à la sélection des participants aux assises du Dialogue politique national et inclusif ? Le cahier des charges ? L'intérêt national ? Le clientélisme ? La promesse à la trahison ? La volonté de fragiliser l'opposition ? L'appartenance à la majorité présidentielle et le fait de siéger dans les institutions de la République ?

Est-ce en excluant la plus grande majorité de partis politiques et de forces vives de la Nation congolaise que le dialogue à la mode Edem Kodjo facilitera « l'échange et les réflexions en toute liberté et sans contrainte, sur l'organisation d'élections crédibles, transparentes, apaisées et inclusives, dans le respect de la constitution » ? Est-ce avec une telle approche que l'on parviendra forcément à baliser « le chemin des élections apaisées en République Démocratique du Congo » ?

Est-ce en excluant les composantes soucieuses de la vraie cohésion nationale et du dialogue républicain que l'on respectera la Constitution congolaise et mettra en œuvre la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations Unies ? Compte-t-on évaluer sérieusement le processus électoral (fichier électoral, séquence des élections, calendrier électoral et les mécanismes de sa mise en œuvre et de son suivi) ?

Le Facilitateur a-t-il pour mission, dans l'absolu, de faciliter par le débauchage la fragilisation de l'opposition et le maintien du *statu quo* par le truchement d'un Gouvernement dont la seule vocation sera la redistribution des portefeuilles ministériels ? Faut-il exclure, par conséquent, de ce Dialogue politique national, n'ayant en fait rien d'inclusif, les partis politiques et les forces vives susceptibles d'aborder les sujets qui préoccupent tant les populations congolaises par rapport aux causes originelles de la déstabilisation de la partie orientale de la République Démocratique du Congo, ainsi qu'aux accords ré-

gionaux et internationaux dont quelques clauses menacent sérieusement la souveraineté nationale ? Faut-il exclure dudit Dialogue les structures très soucieuses de la sécurisation et la pacification du pays, ainsi que de la situation socio-économique et de la justice envers les Congolais de la diaspora ?

Au lieu de s'adonner à une réelle recherche des voies et moyens en vue de la résolution de la crise politique en cours, le comité préparatoire du Dialogue politique national et soi-disant inclusif est en train de reproduire les mêmes erreurs, que celles ayant été commises par le présidium des concertations nationales de 2013, relatives au clientélisme et à la complicité qui avaient abouti à la composition d'un Gouvernement – soi-disant de cohésion nationale – qui s'est avéré incapable de donner à la CENI les moyens d'organiser les élections dans le délai constitutionnel.

De toute évidence, force est de reconnaître que la méthode Kodjo n'est pas du tout conforme au respect de la Constitution congolaise, ainsi qu'aux textes et instruments nationaux et internationaux. Elle n'est pas non plus susceptible d'encourager les conditions d'une véritable réconciliation nationale autour des valeurs républicaines, dans un élan patriotique collectif, pour la défense de la Nation de plus en plus fragilisée et toujours en proie à l'insécurité, ainsi qu'à une crise politique permanente.

L'ABACO interpelle les organisations qui soutiennent la facilitation de M. Edem Kodjo (ONU, UA, OIF et les deux institutions sous-régionales, en l'occurrence la Communauté de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs) sur les conséquences de l'exclusion aux travaux des assises du Dialogue politique national d'un bon nombre de partis politiques et de forces vives de la Nation congolaise.

Pourtant favorable à un Dialogue national (cf. copie du cahier des charges introduits auprès des services du Facilitateur désigné par l'Union Africaine et d'autres correspondances), mais inclusif et républicain, l'Alliance de Base pour l'Action Commune (ABACO) ne reconnaîtra pas les conclusions des assises auxquelles ses représentants ne participeront pas. Par conséquent, l'ABACO et ses alliés mobiliseront les structures favorables à un État de droit pour que les vrais démocrates s'opposent « avec force et vigueur » aux conclusions des travaux qui mettront entre parenthèses les clauses constitutionnelles relatives à l'organisation de l'élection présidentielle, à l'installation effective du nouveau Président élu et, à défaut, à l'intérim de la fonction présidentielle. L'ABACO ne cautionnera pas non plus les conclusions qui feront abstraction de la dignité et de l'égalité en droits, de l'égalité de protection des lois, de la non-discrimination des Congolais en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques, ainsi que du respect mutuel.

Espérant pouvoir compter sur votre souhait de permettre au peuple congolais d'accéder enfin au bonheur et à la paix auxquels il a droit, je vous prie d'agréer, MM. le Commissaire, l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, le Représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU en RDC, le Directeur général pour l'Afrique de l'Union Européenne, l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs, l'expression de ma considération la plus respectueuse.



Gaspard-Hubert Lonsi Koko

Pièces jointes :

- Copie du Cahier des charges de l'ABACO ;
- Copie de la lettre du 5 mai 2016 adressée à M. Edem Kodjo par le Secrétaire Général de l'ABACO, par M. Joseph MBELE MASUMBUKU ;
- Copie de la lettre du 27 juillet 2016 adressée à M. Edem Kodjo par le Secrétaire Général de l'ABACO, par M. Joseph MBELE MASUMBUKU ;
- Copie de la lettre du 27 juillet 2016 adressée à M. Edem Kodjo par le Président de l'ABACO, par M. Sylvère LUIZI BALU.